



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des cambriolages commis sur les communes du canton de CONLIE, nous vous demandons de prendre contact avec la gendarmerie dès que vous constatez quelque chose d'anormal (personne ou véhicule).

Quelques conseils pour éviter des atteintes aux biens

- Signaler la période de votre absence à la brigade de gendarmerie ou à la police municipale dont vous dépendez.
- Informer vos voisins de votre absence.
- Equipez vos fenêtres de grilles, de volets, etc...
- Renforcez votre système de fermeture avec une 2ème serrure.
- Verrouillez votre porte dès que vous quittez votre domicile (garage, habitation).
- Donner éventuellement une clé à un membre de votre famille, un ami ou un voisin afin qu'il anime la maison, qu'il vide la boîte aux lettres (faire éventuellement suivre votre courrier sur votre lieu de vacances) et qu'il soit en mesure de vous prévenir ou d'alerter la gendarmerie en cas de problème.
- Ne pas laisser de message évoquant votre absence sur le répondeur (faire éventuellement le transfert d'appel).
- Faites allumer une lampe la nuit pour faire croire à une présence.
- Se méfier des personnes qui se présentent à votre domicile en usant d'une qualité de policier, de gendarme, de plombier ou d'agent EDF ou GDF qui peut être fausse, et demander systématiquement la production d'une carte professionnelle sans laisser entrer la personne dans votre domicile jusqu'à ce qu'elle ait pu expliquer et prouver la réalité du motif de sa visite (identité, coordonnées agence, ...).

Pour limiter les effets du cambriolage ou du vol :

- Ne pas laisser les valeurs, bijoux, cartes bancaires, chèques et les clés de votre véhicule en évidence ou dans un endroit facile à trouver ; pour cela, ne pas les entreposer dans la salle de bains, la chambre à coucher ou dans les bureaux et secrétaires. Privilégier des lieux insolites.
- Ne pas conserver de fortes sommes d'argent au domicile.
- Photographier les bijoux, le mobilier de valeur et les oeuvres d'art, les faire expertiser. Les marquer avec des signes distinctifs (par exemple pour un bureau ou une commode, mentionner votre nom avec un feutre indélébile sous les tiroirs, dans les caissons). Conserver les factures ou tout document sur lesquels sont apposées les références des appareils mobiliers. Ces opérations permettront en cas de découverte de meubles suspects, de les identifier plus facilement et de vous les restituer.
- Ne jamais laisser les clés sur le démarreur, même si la voiture est dans le garage ou dans la cour.
- Ne jamais laisser le certificat d'immatriculation dans l'habitacle (la voiture peut être revendue très facilement ou circuler normalement) tant que le vol n'est pas déclaré.
- De façon générale, les gendarmes recommandent de leur signaler systématiquement toute présence suspecte de personne ou de véhicule surtout si les individus que vous voyez vous sont inconnus.

Brigade de gendarmerie de CONLIE